

DÉPARTEMENT
SAVOIE

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Élection du Président, d'un vice-
président et autres membres du
Bureau

Effectif légal
du conseil communautaire
28

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET D'UN VICE-PRÉSIDENT

Nombre de conseillers en exercice
27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet

à 18 heures 00 minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Noms		Commune	Présence	Pouvoir
ALLARD	Brigitte	ST ALBAN-DE-MONTBEL	Oui	
BOIS	André	DULLIN	Oui	
COUTAZ	Claude	AIGUEBELETTE-LE-LAC	Oui	
CUCCURU	Isabelle	NOVALAISE	Oui	
DUPERCHY	Pierre	ST ALBAN-DE-MONTBEL	Oui	
FAUGE	Alexandre	NANCES	Oui	
FRANCONY	Sandra	AYN	Oui	
GENTIL	Pascal	LEPIN-LE-LAC	Oui	
GROLLIER	Serge	LEPIN-LE-LAC	Oui	
GROS	Gilles	NOVALAISE	Oui	
ILBERT	Thomas	ATTIGNAT-ONCIN	Non	Pouvoir Eric RUBIER
LALLEMENT	Etienne	ST-ALBAN-DE-MONTBEL	Oui	
MALLEIN	Francis	AIGUEBELETTE-LE-LAC	Non	Pouvoir Claude COUTAZ
MANSOZ	Carine	NOVALAISE	Non	Pouvoir Claudine TAVEL
MANTEL	Frédéric	NOVALAISE	Oui	
MARCHAIS	Marie-Lise	NOVALAISE	Non	
PERRIAT	Jean-Paul	NANCES	Oui	
ROSSI	Didier	GERBAIX	Oui	
RUBIER	Eric	ATTIGNAT-ONCIN	Oui	
TAIN	Daniel	NOVALAISE	Oui	
TAVEL	Claudine	NOVALAISE	Oui	
TOUIHRAT	Frédéric	AYN	Oui	
VEUILLET	Christophe	GERBAIX	Oui	
VOISIN	Stéphanie	ATTIGNAT-ONCIN	Non	
WDOWIAK	Monika	NOVALAISE	Oui	
WROBEL	David	NOVALAISE	Oui	
ZUCCHERO	Pascal	MARCIEUX	Oui	

Absents ¹ :

Thomas ILBERT (Excusé), Carine MANSOZ (Excusée), Francis MALLEIN (Excusé), Marie-Lise MARCHAIS, Stéphanie VOISIN.

M. Alexandre FAUGE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

1. Installation des conseillers communautaires

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

2.2. Constitution du bureau de vote :

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

2.7. Proclamation de l'élection du président

3. Élection d'un vice-président

3.1. Constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Claude COUTAZ et Monika WDOWIAK

3.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller à l'appel de son nom a été invité à se rendre dans l'isoloir avec une enveloppe et un bulletin vierge à remplir avec son propre stylo. Les assesseurs ont constaté qu'une seule enveloppe a été déposée dans le réceptacle par chaque votant. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3.3. Élection d'un vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____	25
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	_____	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	_____	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	_____	18
f. Majorité absolue ⁴	_____	13

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal GENTIL	18	Dix-huit
.....
.....
.....

3.3.2. Proclamation de l'élection d'un vice-président

M. Pascal GENTIL a été proclamé vice-président et immédiatement installé.

¹ Préciser s'ils sont excusés.

